

DocuSigned by:
Amélie BOURNAU
6ECA65CD8E21464...

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision NAq n° 2020-41 A.E.L.M.O.S et C.S.E du 13 octobre 2020

Accord d'établissement sur les locaux et moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales et du comité social et économique-----2

Décision HdF n° 2020-38 DS Agences du 14 octobre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences -----8

Décision HdF n° 2020-39 DS DT du 14 octobre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales ----- 25

Décision NAq n° 2020-41 A.E.L.M.O.S et C.S.E du 13 octobre 2020

Accord d'établissement sur les locaux et moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales et du comité social et économique

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu les articles L 2232-11 à 20 du code du travail,

Vu l'accord du 5 avril 2019 sur le renouveau des instances de représentation du personnel à Pôle emploi,

Vu l'accord sur le « Renouveau du dialogue social » du 1er avril 2019 portant sur l'adaptation des dispositions relatives au droit syndical et aux moyens liés aux technologies de l'information et de la communication et sur la révision de certains articles de la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

Article 1 – Locaux et moyens matériels

Les dispositions relatives aux locaux et moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales et du conseil social et économique sont fixées par l'accord d'établissement du 2 octobre 2020.

Article 2 – Abrogation

A cette même date, l'accord de révision du 13 juin 2017 sur les locaux et moyens mis à disposition des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ainsi que tous les engagements unilatéraux et usages portant sur les mêmes thèmes sont abrogés.

Article 3 – Date d'application

Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 7 octobre 2020.

Article 4 – Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2020.

Frédéric Toubreau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Accord d'établissement sur les locaux et moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales et du comité social et économique de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Préambule

Le présent accord se substitue de plein droit à l'accord de révision du 13 juin 2017 sur les locaux et moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine.

Le présent accord annule et remplace tous les engagements unilatéraux et usages portant sur les mêmes thèmes.

Article 1 – Champ d'application de l'accord

Les dispositions du présent accord bénéficient aux organisations syndicales constituées au niveau de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et au comité social et économique de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine.

A la date de signature du présent accord, les organisations syndicales représentatives sont CFDT Emploi Grand Sud-Ouest, CFTC Emploi, CFE-CGC Métiers de l'emploi, FO, SNU TEFI Pôle emploi FSU, et les organisations syndicales non représentatives sont CGT Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, CLL Continuos La Lutte, SNAP, Solidaires SUD emploi et UNSA Pôle emploi.

Article 2 – Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de déterminer les locaux et moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales représentatives et non représentatives de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, et du comité social et économique de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine (également désigné ci-après « CSE »).

Article 3 – Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales et du CSE

Il est décidé de maintenir des locaux syndicaux sur les 4 implantations de la direction régionale de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine qui sont situés :

- à la direction régionale à Bordeaux, plot C, 91 rue Nuyens, 33100 Bordeaux
- sur le site administratif de Limoges (Ester), 11 rue du Puy Ponchet, 87067 Limoges
- sur le site administratif de Poitiers (St Benoit), 27 rue du Pré Médard, 86280 Saint Benoit
- sur le site administratif de La Rochelle (Aytré), Bd du Cdt Charcot, 17416 Aytré

Il est rappelé que les dispositions du règlement intérieur de Pôle emploi s'appliquent à tous les locaux mis à disposition des organisations syndicales et du CSE.

Les services de la direction régionale pourront accéder aux espaces mis à disposition des organisations syndicales et du CSE, et ce même en leur absence, en les informant préalablement de leur intervention afin d'effectuer les aménagements nécessaires à la mise en place du présent accord et les opérations de maintenance (Immobilier et Sécurité).

La direction régionale de Bordeaux :

- chaque organisation syndicale représentative bénéficie d'un local individuel équipé.
- les organisations syndicales non représentatives bénéficient d'1 local équipé qui est commun et partagé.
- 2 salles de réunions sont à disposition des organisations syndicales représentatives et non représentatives ainsi que du CSE, les modalités de réservation étant gérées entre les organisations syndicales selon un planning interne.

Les organisations syndicales et le CSE veilleront à une utilisation équilibrée en fonction des demandes d'utilisation des salles.

- 2 locaux équipés sont mis à disposition du CSE.

Sur le site administratif de La Rochelle (Aytré) :

Les organisations syndicales représentatives bénéficieront en partage de trois bureaux indépendants équipés et réservables dans le logiciel « On Action ».

Les organisations syndicales représentatives seront attentives à une occupation équilibrée des bureaux.

Des armoires fermées à clés seront mises à disposition de chaque organisation syndicale représentative.

Une seule salle de réunion ou un bureau de passage par jour pourra être réservé pour l'ensemble des organisations syndicales.

Une même organisation syndicale ne pourra réserver un espace, salle de réunion ou bureau de passage plus de deux jours au cours de la même semaine.

La réservation à réaliser dans le logiciel « On Action » ne pourra être faite au maximum qu'un mois à l'avance.

Il appartient à chacun de veiller à une utilisation équilibrée par tous les utilisateurs du site et par les organisations syndicales. La Direction y sera également attentive et pourra intervenir si nécessaire.

Sur le site de Limoges (Ester) :

Les organisations syndicales représentatives et non représentatives bénéficieront en partage de trois bureaux indépendants équipés et réservables dans le logiciel « On Action » dans les conditions suivantes :

- chaque organisation syndicale représentative pourra réserver un bureau pour une journée dans la limite de 9 réservations par mois : soit 9 jours par mois par OS représentative.

Pour un mois donné, la répartition entre ces organisations syndicales représentatives pourra être modifiée par accord entre elles.

- chaque organisation syndicale non représentative pourra réserver un bureau pour une journée dans la limite de 3 réservations par mois : soit 3 jours par mois par OS non représentative.

Les organisations syndicales seront attentives à une occupation équilibrée des bureaux.

Des armoires fermées à clés seront mises à disposition de chaque Organisation Syndicale.

Une seule salle de réunion ou un bureau de passage par jour pourra être réservé pour l'ensemble des organisations syndicales.

Une même organisation syndicale ne pourra réserver un espace, salle de réunion ou bureau de passage plus de deux jours au cours de la même semaine.

La réservation à réaliser dans le logiciel « On Action » ne pourra être faite au maximum qu'un mois à l'avance.

Il appartient à chacun de veiller à une utilisation équilibrée par tous les utilisateurs du site et par les organisations syndicales. La Direction y sera également attentive et pourra intervenir si nécessaire.

Sur le site de Poitiers (St Benoit) :

Les organisations syndicales représentatives et non représentatives bénéficieront en partage de trois bureaux indépendants équipés et réservables dans le logiciel « On Action » dans les conditions suivantes :

- chaque organisation syndicale représentative pourra réserver un bureau pour une journée dans la limite de 9 réservations par mois : soit 9 jours par mois par organisation syndicale représentative.

Pour un mois donné, la répartition entre ces organisations syndicales représentatives pourra être modifiée par accord entre elles.

- chaque organisation syndicale non représentative pourra réserver un bureau pour une journée dans la limite de 3 réservations par mois : soit 3 jours par mois par organisation syndicale non représentative.

Des armoires fermées à clés seront mises à disposition de chaque Organisation Syndicale.

Une seule salle de réunion ou un bureau de passage par jour pourra être réservé pour l'ensemble des organisations syndicales.

Une même organisation syndicale ne pourra réserver un espace, salle de réunion ou bureau de passage plus de deux jours au cours de la même semaine.

La réservation à réaliser dans le logiciel « On Action » ne pourra être faite au maximum qu'un mois à l'avance.

Il appartient à chacun de veiller à une utilisation équilibrée par tous les utilisateurs du site et par les organisations syndicales. La Direction y sera également attentive et pourra intervenir si nécessaire.

Article 4 – Moyens matériels et de communication mis à disposition des organisations syndicales

Article 4.1 – Téléphonie

Il est mis à disposition 1 téléphone fixe dans chaque local syndical et 1 téléphone fixe supplémentaire dans le local individuel de chaque organisation syndicale représentative au sein de la direction régionale de Bordeaux (Plot C).

Il est mis à disposition une dotation :

- de 3 téléphones mobiles avec DATA par organisation syndicale représentative
- d'1 téléphone mobile avec DATA par organisation syndicale non représentative

Article 4.2 – Moyens informatiques et d'impression

Dans les locaux syndicaux de Bordeaux, un copieur/scan/couleurs mutualisé est mis à disposition de l'ensemble des organisations syndicales.

Des cartouches pourront être commandées dans la limite de 3 cartouches de chaque couleur par année civile pour l'ensemble des organisations syndicales.

Sur les autres sites administratifs, les organisations syndicales pourront utiliser les imprimantes/copieurs réseau existants sur le site.

Une dotation de ramettes de papier pourra être commandée à hauteur de 5 cartons de 5 ramettes de papiers de format A4 et 1 ramette de papier format A3 par organisation syndicale par année civile.

Chaque organisation syndicale disposera d'une licence PowerPoint.

Elle sera attribuée nominativement à un membre de chaque organisation syndicale pré-identifié.

Article 5 – Communication NTIC

Les règles relatives à la mise à disposition et à l'utilisation de l'Intranet, de la messagerie électronique et de l'Internet par les organisations syndicales et les Institutions Représentatives du Personnel sont régies par les accords nationaux en vigueur.

Article 6 – Dotation financière de fonctionnement

Une dotation financière annuelle de fonctionnement destinée à la commande de fournitures de bureau sur le catalogue Lyreco mis en ligne sur l'intranet est attribuée à chaque Organisation Syndicale.

Le montant est fixé à 500 euros TTC par année civile pour chaque organisation syndicale représentative et 200 euros TTC par année civile pour chaque organisation syndicale non représentative.

Article 7 – Autres moyens :

Article 7-1 – Badges d'accès :

Il est mis à disposition de chaque délégué syndical et de chaque représentant de section syndicale un badge d'accès nominatif pour chacun des sites suivants : direction régionale de Bordeaux, site administratif de La Rochelle (Aytré), site administratif de Poitiers (St Benoit) et site administratif de

Limoges (Ester). Une dotation supplémentaire pourra être allouée, dans la limite de 5 badges par organisation syndicale représentative et de 2 badges par organisation syndicale non représentative, pour chacun des sites précités, à des représentants du personnel de l'Etablissement.

Les organisations syndicales devront préciser à la direction régionale (Service relations sociales et juridique) les noms des bénéficiaires pour chaque badge pour une attribution nominative.

Article 7-2 – Places de parking à la direction régionale à Bordeaux

Au sein de l'immeuble de la direction régionale à Bordeaux, 7 places de parking numérotées sont affectées comme suit :

- 1 place pour chaque organisation syndicale représentative. Dans ce cadre, chaque organisation syndicale représentative pourra disposer de 2 badges d'accès nominatifs au parking.
- 2 places pour le bureau du CSE Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine avec 3 badges d'accès nominatifs au parking.

Il est par ailleurs précisé qu'1 place par jour pourra être réservée via le logiciel « On Action » pour l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Article 7-3 – Bannettes de réception du courrier

A la direction régionale de Bordeaux, 2 bannettes de réception du courrier sont mises à disposition, l'une pour l'ensemble des organisations syndicales, l'autre pour le CSE.

Sur les autres sites administratifs, 1 bannette de réception du courrier est mis à la disposition de l'ensemble des organisations syndicales.

Il est précisé que la direction régionale ne prend pas en charge l'expédition des courriers par les organisations syndicales ni la distribution du courrier pour les organisations syndicales .

Article 8 – Modalités de suivi

Il est institué une commission de suivi du présent accord de révision, composée de deux membres par organisation syndicale signataire et de représentants de la direction.

L'objet de la commission est de faire un point de situation sur l'application du présent accord et l'opportunité éventuelle de le réviser.

La commission se réunit une fois par an dans les deux mois précédents la date d'anniversaire de signature du présent accord.

Article 9 – Dépôt de l'accord

Le présent accord fera l'objet d'un dépôt selon les modalités fixées par les articles L 2231-6 et D 2231-2 et suivants du code du travail.

Article 10 – Durée et date d'application de l'accord

Le présent accord est à durée déterminée. Il prendra fin à l'issue d'un délai de 3 mois après le renouvellement du CSE.

Il prend effet à compter du jour suivant son dépôt auprès de l'administration compétente.

Concernant l'application du présent accord, la direction régionale informera les organisations syndicales des modalités de mise en place des dispositions de l'accord.

Article 11 – Révision

Le présent accord pourra être révisé selon les dispositions de l'article L 2261-7-1 du code du travail.

Fait à Bordeaux, le 02/10/2020.

Pour la direction régionale de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,
Frédéric Toubeau

Pour la CFDT Emploi Grand Sud-Ouest,
Nicolas Hervé

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi
Christophe Gouneau

Pour la CFTC Emploi
Lise Piron

Pour FO

Pour le SNU TEFI Pôle emploi FSU,
Isabelle Pialoux Leshauries

Décision HdF n° 2020-38 DS Agences du 14 octobre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,s

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) les sollicitations, accords sur devis et les bons de commande émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées.

§ 3 – Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de :

- procéder à l'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi
- signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention, portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférant, à l'exclusion de leur modification, de leur reconduction et de leur résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant

conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 – Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de Pôle emploi Hauts-de-France,
- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents désignés aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés aux § 1, § 2 et § 3 au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant, monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de cette agence, bénéficie des mêmes délégations.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégataires

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Krawczyk, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi de Amiens Tellier
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Benedicte Bourgeot, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Benoit Dablemont, directeur de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Olivier Marmuse, directeur de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Arnaud Wallois, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Anne-Caroline Philippe, directrice de l'agence pôle emploi du Berck-sur-Mer
- monsieur Frédéric Timelt, directeur de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay la Buisnière
- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin

- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Christelle Winter Abadie, directeur de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Corinne Baracassa, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Valérie Sagan, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- monsieur Pascal Jacobee, directeur de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Nadia Boucheffa, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Thierry Danhier, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Sophie Palisse, directrice de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Bertrand Sesame, directeur de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco directrice de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Fabienne Ielong, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Agnes Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Gilles de Macedos, directeur de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Karine Thorel, directrice de de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Marie-Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Annick Desplanques, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric Debreyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Pascaline Leignel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Urbin, directeur de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Manuela Pelliccia, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Hanen Dechaux, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne-Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe directeur de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie-Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- monsieur Jean-François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Remi Lemaire, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Catherine Moriaux, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing

- monsieur Mickael Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 – directeurs adjoints et responsables d'équipe

- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Bruno Orgeart, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Amelie Lebeau, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquemot, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Celine Longo, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Antoine Eric, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Benoît Degaille, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Nathalie Corvaisier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de d'Arras
- madame Christine Cernel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Laetitia Verlet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles

- madame Laurence Brouwez Leveque, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marlène Hamm, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Anne Ducatel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Alexandra Lebeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- monsieur Loic Vandenbergue, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Isabelle Battel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Delayen, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Christine François, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- madame Stephanie Dujardin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay-La-Buissière
- monsieur Eric Descheyer directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien

- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dorothee Bourdin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Odile Cauchy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Fabien Musy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Rachel Carbonell, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Fabienne Martin-Foyard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Virginie Marcinkowski, missionnée responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Cédric Legrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny

- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Anaïs Benoit Cornuejols, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Sophie Auclair, responsable d'équipe d'agence au sein de de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Jocelyn Deliencourt , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Boy Sissoko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Caroline Wintrebert, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe production au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Emmanuelle Douillard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valerie Dubuche, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Kannapel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pauline Demuysère Chedin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Stéphanie Lefrancq, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Hélène Lenfle Roussel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque

- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Frédéric Werdin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de GrandeSynthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Anne-Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Amelie Carlier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Julie Suquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Sophie Lempieux, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Maryève Deraedt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Haubourdin
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Marie-Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- monsieur Julien Dewaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sandrine Catez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Thierry Pruvost, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Angélique Derisbourg, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Corinne Hiblot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hirson

- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Céline Deregnacourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Deborah Fernandez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Marie Christine Hazard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis
- madame Maximilienne Dubruque, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Angélique Tincq, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Dorothée Delcroix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Delphine Descamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Aurélie Camier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial

- madame Céline Toumi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaut Gaucher responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Laura Foulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Gaël Autin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Marie Hego, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule-Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur David Mergherbi, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Karine Wielebski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Anne-Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Isabelle Delemar, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Françoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Meru

- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Sylvie Pelerin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Nœux-les-Mines
- madame Nadia Aarab, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Champion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Virginie Cardot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur, Vincent Hovart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Eddie Vancompennolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claire Balent, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Valérie De Barros, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Igor Daoughi-Klimerak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- monsieur Stephen Lebeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier

- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Annissa Ahmed Amraoui, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Sébastien Hantute, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Christine Choteau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Frédérique Lautret, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Johanna Rasschaert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sandrine Jasniak, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna Przyborowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Naima Meddah, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Caroline Blain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq

- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Watrelos

§ 3 – référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d' Abbeville
- madame Marie José Duquenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoeye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoeye
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Pascal Helart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Elisabeth Deroeck, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck-sur-Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Stéphane Dessaint référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry

- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne-Germain, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Karine Lerigoleur, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Anne Magis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Florence Merchez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Grégory Feuillet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- madame Séverine Duverger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin-Beaumont
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau-Cambrésis

- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Abdesselam-Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie-Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Ludovic Masseur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Flament Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Pierre Guichard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Coder Christelle, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Balдинu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nœux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Clément Lollieux, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Fabien Duflot, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin-les-Boulogne
- madame Severine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Pol-sur-Ternoise
- madame Corynne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Cordier

- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin Peri
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Zineb Lazzaoui, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Laurence Dupont, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Séverine Beha-Vebrugghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision HdF n° 2020-34 DS Agences du 30 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 14 octobre 2020

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2020-39 DS DT du 14 octobre 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales, de subvention portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres conventions d'initiative territoriale et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 2 – Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 3 – Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou d'admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 – Pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaires au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- madame Caroline Riffard, directrice territoriale Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Estelle Charles, directrice territoriale Oise

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Hainaut

- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Flandres
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Lille
- madame Murielle Savary, directrice territoriale déléguée Versant Nord-Est
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial délégué Arrageois
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Artois cote d'opale
- monsieur Yann Richet, directeur territorial délégué Oise
- madame Florence So Alves, directrice territoriale déléguée Somme

§ 3 – responsables de service

- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais
- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Aisne-Somme

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision HdF n° 2020-37 DS DT du 2 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 14 octobre 2020.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France